

## **CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2020**

- Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins  
MM./Mmes C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,  
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint et M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire
- Excusé:** M. C. Adam, conseiller

### **- PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer

- a) un poste d'ouvrier communal pour l'équipe bâtiments dans la carrière C du contrat collectif des ouvriers de l'Etat sous le statut du salarié.
- b) trois postes d'ouvrier communal pour les équipes maintenance infrastructures, plantations/jardinage et voiries dans la carrière E (ouvrier avec CATP/DAP) du contrat collectif des ouvriers de l'Etat sous le statut du salarié

### **- URBANISME**

Le conseil communal

- a) approuve à l'unanimité le projet d'aménagement particulier dénommé «Quartier de l'Alzette» à Mersch, rue de la Gare, présenté par les bureaux Reicher Haase Assoziierte de Vianden, Schroeder & Associés de Luxembourg et Planergruppe Oberhausen GmbH d'Essen (D) pour le compte de l'administration communale de Mersch tout en tenant partiellement compte de l'avis de la cellule d'évaluation ainsi que des réclamations présentées dans les délais impartis. Le projet d'aménagement particulier (PAP) initial prévoit la réalisation de 1.067 unités d'habitation, parmi lesquelles 113 logements sont destinés à des logements à coût modéré ainsi que 10 bâtiments à vocation mixte, commerciale et publique dont bureaux, hôtels, crèches et salles de rencontre.
- b) décide avec 11 voix oui contre 1 voix non la recevabilité d'une réclamation remise au collège des bourgmestre et échevins en la forme, déclare la réclamation quant au fond comme partiellement justifiée et refuse le PAP concernant la modification du PAP à Mersch aux lieux-dits Rue de Pettingen et «In den Gehren», présenté par le bureau pact Sàrl de Grevenmacher pour le compte de l'administration communale de Mersch.
- c) approuve à l'unanimité le PAP concernant la réalisation de vingt unités d'habitation en habitat unifamilial dont sept maisons unifamiliales isolées, six maisons unifamiliales jumelées et sept maisons unifamiliales en bande sur des fonds sis à Beringen, au lieu-dit «In den Gedrescher», présenté par le bureau E-cone Sàrl de Mersch pour le compte de la société Devimolux Sàrl de Mersch sous la condition que le PAP soit adapté selon une remarque de la cellule d'évaluation.
- d) approuve avec 10 voix oui contre 2 abstentions le projet des modifications ponctuelles du PAP «quartier existant» (PAP-QE). Il s'agit d'une modification de la partie écrite du PAP «Quartier Existant» visant l'interdiction de la construction de maisons en bande respectivement l'aménagement de toitures plates ou des étages en retrait dans les localités de Pettingen et de Schoenfels, afin de préserver la qualité urbanistique de ces localités.

### **- TRAVAUX RUE DE GOSSELDANGE**

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet de démolition et de reconstruction du pont enjambant le ruisseau Mamer ainsi que des autres ouvrages sous le CR123 entre Mersch et Gosseldange. Ces travaux seront réalisés par l'Administration des Ponts & Chaussées.

## - FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

a) les décomptes de travaux extraordinaires suivants:

<b>Projet</b>	<b>devis en € TTC</b>	<b>dépense en € TTC</b>
Réalisation d'une signalisation urbaine	35.000,00	28.706,75
Extension du hall des services de régie à Beringen	215.000,00	147.134,94
Acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour les services de régie	1.018.000,00	867.943,99
Délimitation des zones de protection des forages et des sources	490.962,59	439.157,00
Centre Culturel Mersch - Amélioration des infrastructures	350.000,00	270.799,82
Acquisition de mobilier pour les salles des fêtes	19.000,00	17.530,58

b) le décompte intermédiaire de travaux extraordinaires suivant:

<b>Projet</b>	<b>devis en € TTC</b>	<b>Dépense en € TTC</b>
1) Construction d'une maison relais sur le site du bâtiment Nic. Welter à Mersch	8.765.000,00	7.296.531,01
2) Construction d'un bâtiment pour le cycle 1 sur le site du bâtiment Nic. Welter à Mersch	6.790.000,00	5.811.391,55
<b>Total:</b>	<b>15.555.000,00</b>	<b>13.107.922,56</b>

## - SICONA-CENTRE

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de Lintgen et de Habscht au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (SICONA-Centre).

## - SUBSIDES AUX SOCIÉTÉS

a) Le conseil communal arrête à l'unanimité la répartition suivante:

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBSIDE</b>
associations diverses	2.367,18 €
associations humanitaires internationales	7.765,00 €
œuvres et associations humanitaires nationales	4.750,00 €
associations du 3 <sup>ème</sup> âge	1.000,00 €

associations de jeunes	6.775,00 €
associations actives dans le service d'incendie	3.200,00 €
associations agricoles	2.400,00 €
associations actives dans le tourisme	35.429,00 €
associations de protection de la nature	2.064,30 €
associations de médecine sociale et préventive	525,00 €
associations sportives	55.675,00 €
associations à but culturel	16.665,00 €
Art à l'Ecole	2.500,00 €
<b>TOTAL:</b>	<b>141.115,48 €</b>

b) Vu que les associations de scoutisme de la commune de Mersch se sont engagées bénévolement en printemps 2020 lors de la pandémie COVID-19 pour faire les achats et autres courses/services aux personnes vulnérables, le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder une subvention extraordinaire

- de 1000,00 € à l'asbl Mierscher Guiden a Scouten.
- de 500,00 € à l'asbl Les Loutres Mersch.

#### **- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- l'acte de vente, par lequel la Commune de Mersch acquiert sur M. Loureiro Marques De Paiva José Antonio de Wiltz un terrain de 14,53 a, sis à Beringen au lieu-dit "Im Aeltgen" au prix total de 10.000,00 €.
- l'acte d'échange, par lequel le SIDERO cède à la Commune une parcelle de terrain de 80,00 a, sise à Mersch au lieu-dit "Auf Eischelt". En contrepartie, la Commune cède au SIDERO 2 parcelles de 30,20 a, sises à Pettingen aux lieux-dits "Auf Eischleid" et "In der Laas", au prix de 500,00 € l'are. Il reste une soulte en faveur du SIDERO de 24.900,00 €.
- plusieurs actes de vente, par lesquels la commune de Mersch acquiert sur différents propriétaires de petites emprises à Rollingen, rue Belle-Vue, à Schoenfels, rue du Village et à Beringen, rue Wenzel.
- le contrat par lequel la Commune de Mersch charge la société LocalLux TV de la réalisation de "Miersch TV" pendant la durée de 3 ans (2021 – 2023) au prix mensuel:  
2021: 3.000 € HTVA / 2022: 3.250 € HTVA / 2023: 3.500 € HTVA
- la convention réglant le financement du club senior pendant l'année 2020. Dépense à charge de la Commune de Mersch: 76.729,00 €.

#### **- MAISON DE LA CULTURE**

Le conseil communal décide à l'unanimité de proroger le cautionnement solidaire pour un montant de 150.000,00 € au profit de la Maison de la Culture à Mersch sur une durée de 24 mois, sous condition que l'asbl Maison de la Culture réserve à la Commune de Mersch un droit de regard annuel dans les comptes et la gestion de l'asbl.

#### **- COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil communal décide

- d'admettre la démission de M. Beringer Romain (DP) des fonctions de membre effectif de nationalité luxembourgeoise de la commission d'intégration.

- b) de nommer Mme Siebenaller Isabelle (DP) comme membre effectif de nationalité luxembourgeoise de la commission d'intégration.
- c) de nommer Mme Kass-Origer Théa (DP), actuellement membre de la commission de la culture, au poste de secrétaire de ladite commission en remplacement de M. Laugs Guillaume (DP) qui reste membre de la commission de la culture.
- d) de remplacer M. Krier Henri (DP) comme membre de la commission de circulation par M. Kass Fränz (DP).
- e) de nommer M. Vullers Willy (DP), actuellement membre de la commission de circulation, au poste de président de la commission de circulation.

#### **- CIRCULATION**

Le conseil communal confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

#### **- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**